5227 - l’enlèvement de la Croix et des signes des non croyants

question

Est-il permis d'utiliser les habits portant l'étoile de David ou la croix ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

,

Dans son Sahih, Boukhari rapporte que Aïcha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) n'a jamais vu d'objets sur les quels sont dessinés des croix traîner dans sa maison sans les en enlever – ou détruire selon d'autres versions.

Le hadith montre que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) lorsqu'il voit la croix dessinée sur un objet quelconque, il l'enlève ou détruit tout simplement l'objet s'il n'arrive pas à l'enlever. Car la croix fait parties des choses adorées à la place d'Allah, le Très-Haut. Son existence est blâmable ; elle doit disparaître. C'est le sens des propos de Hafiz dans Al-Fateh.

Il s'est avéré que le prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : quiconque parmi vous assiste à un acte répréhensible doit œuvrer pour l'empêcher, s'il n'y parvient pas par l'action, il doit le faire par la parole et s'il n'y parvient pas, il doit s'en offusquer intérieurement. Cette dernière attitude est le plus bas degré de la croyance. . (Rapporté par Mouslim)

On rapporte également que Abu Al-Hayyaj Al-Asdî a dit : Ali (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde m'a dit : voulez-vous que je vous transmette ce que le Prophète me conseillait : quant tu vois une photo ou une tombe élevée , tu dois toujours faire disparaître la première et niveler la deuxième .

Les deux hadiths montrent la nécessité d'empêcher ou de faire disparaître tout acte répréhensible, les signes de la non croyance y compris l'étoile de David, car elle en fait partie; et

doit être enlevé à ce titre. Allah le sait le mieux.